



Mise à la retraite abusive

Par **BENAMARA omar**, le **15/04/2010 à 11:07**

Bonjour,
Je suis choriste à l'Opéra National de Paris, en vertu du décret n°2008-240 du 6 mars 2008 relatif au régime spécial de retraite de l'ONP, je vais être mis à la retraite sans avoir réuni le nombre de trimestre pour une retraite à taux plein ni de contre partie en matière de formation professionnelle. Par ailleurs ce même décret prévoit la possibilité d'une prolongation de 10 trimestres sous réserve d'aptitude au poste et l'intérêt de service, mais cette possibilité m'est aussi refusée. Par conséquent, je considère cette mise à la retraite comme un licenciement abusif. Quels sont mes possibilités de recours et mes chance de réussite?
Je vous remercie infiniment de votre aide.
Omar Benamara

Par **Cornil**, le **17/04/2010 à 17:45**

Bonsoir Omar
Après avoir consulté le décret que tu cites, à mon avis très peu de chances d'un recours en justice favorable (tribunal administratif). Bon courage et bonne chance quand même.
Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **BENAMARA omar**, le **17/04/2010 à 22:32**

Je vous remercie infiniment cher Monsieur pour votre aide
Bien à vous
Omar Benamara